



arseaa
action solidaire

ASSOCIATION REGIONALE
POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT, DE L'ADOLESCENT ET DE L'ADULTE

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2017

COLLEGE « PERSONNES QUALIFIEES »

A retourner AVANT LE 21 AVRIL 2017 à :

A.R.S.E.A.A. *Action solidaire*
-Assemblée Générale-
7 chemin de Colasson - 31100 TOULOUSE

Je soussigné(e), Prénom, NOM :

Domicilié(e) à :

.....

CourrielTél

Art. 3 des statuts :

« Ce collège regroupe les personnes physiques intéressées et qualifiées (autre que les membres susceptibles d'appartenir aux collèges des usagers et des salariés) qui sont désireuses de s'engager dans les actions de l'association et mettre leur compétence à sa disposition. Un ancien salarié de l'association n'est susceptible d'adhérer au titre de ce collège qu'après un délai de latence de 3 ans. »

Demande mon adhésion à l'ARSEAA en tant que membre du Collège « PERSONNES QUALIFIEES »

Règle ma cotisation annuelle d'un montant de **15 €** :

par chèque, à l'ordre de "arseaa - action solidaire"

en espèces.

A, le

Signature :